



REPUBLIQUE FRANCAISE
ELECTION DE LA COMMISSION SPECIALE

Vu la décision rendue par le Conseil d'Etat en date du 30 juillet 2021, relative aux opérations électorales s'étant tenues le 15 mars 2020 pour la commune de Boucau ;

Vu l'article L 2121-35 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

En application de l'article L.2121-36 du CGCT, une délégation spéciale, composée de trois membres a été nommée par arrêté préfectoral daté du 4 août 2021 :

- **M. Arthur FINZI**
- **M. Thierry MAZAURY**
- **M. Serge PEYRELONGUE**

M. le Secrétaire général de la Sous-Préfecture de l'arrondissement de Bayonne a procédé le jeudi 5 août 2021 à l'installation de ladite délégation spéciale, à 14h00, dans la salle du Conseil municipal de Boucau.

A été élu Président de la Délégation spéciale : Thierry MAZAURY
A été élu Vice-Président de la délégation spéciale : Arthur FINZI

Fait à Boucau, le jeudi 5 août 2021

M. Arthur FINZI

M. Thierry MAZAURY

M. Serge PEYRELONGUE